Si Julien Sanchez avait milité chez Mélenchon, aurait-il subi ce procès en sorcellerie?

Imaginons.... Vous avez un compte Facebook avec un mur que vous rendez public. Vous n'avez pas prévu de vous connecter dans l'immédiat. Un petit farceur poste alors sur votre mur la photo d'une femme nue, ce qui est interdit par le règlement. Vous êtes alors susceptible de vous retrouver avec quelques milliers d'euros d'amende. Si vos amis proches ont bien ri de la blague, pour autant il ne leur viendrait certainement pas à l'idée de vous dénoncer. Parce que la dénonciation c'est mal, ça nous rappelle les z'heures les plus sombres de notre Histoire et la France rancie.

Cependant, tout de même, il aura bien fallu qu'un agent du politiquement correct nostalgique des camps de rééducation vous balance. Dans ce cas précis la dénonciation c'est bien, c'est admis et même fortement encouragé. Ne cherchez pas à comprendre, ça se passe comme ça en Normalie.

Un conseiller régional du FN (il aurait été du PRG, cette affaire n'aurait jamais existé) vient d'être condamné à 4 000 euros d'amende pour avoir laissé publier sur SON mur des commentaires qualifiés de « racistes ». Les deux auteurs des commentaires ont eux-mêmes écopé de la même amende, à ceci près que eux ont eu droit à un sursis plus conséquent que le détenteur du mur, Julien Sanchez, qui lui n'a rien posté mais s'est juste abstenu d'effacer les commentaires. Par ailleurs, lors de l'audience, le procureur avait également réclamé une peine beaucoup plus lourde à Julien Sanchez qu'aux deux commentateurs. Allez comprendre...

L'histoire est d'autant plus abracadabrantesque — comme dirait l'autre — qu'aucun des deux commentaires cités ne contient le moindre propos raciste, ce qui est tout de même un comble. Je rappelle que le racisme consiste à considérer qu'une race serait supérieure à une autre. Tout bon dictionnaire vous en donnera cette définition. Or, dans les citations condamnées, il n'est question ni de race ni de supériorité de qui que ce soit. Les auteurs constatent une islamisation galopante de la ville de Nîmes et en rejettent la responsabilité sur le premier adjoint au maire, M. Proust : « Des bars à chicha et des voilées. Voilà ce qu'est Nîmes ville romaine. (...) Prout, c'est l'élu au développement économique hallal, rue de la République islamique » ; « Ce Grand Homme a transformé Nîmes en Alger. Dans chaque rue des kebabs et des mosquées. Les dealers et les prostituées règnent en maître. Pas étonnant qu'il ait choisi Bruxelles, capitale du nouvel ordre mondial et de la charia. Merci Franck et kiss à Leïla ».

Que le principal intéressé n'aie pas apprécié ces propos et y voie de la diffamation, on peut le concevoir, mais on ne peut pas en toute honnêteté considérer ces propos comme relevant du racisme, c'est complètement délirant et mensonger.

Un article de l'Express datant de 2002 (1) nous informait qu'il y avait à l'époque 20 000 musulmans à Nîmes et qu'ils étaient « particulièrement dynamiques ». Le recteur de la mosquée n'hésitait d'ailleurs pas à négocier les voix de ses ouailles en contrepartie d'accommodements destinés à faciliter l'ancrage de l'islam dans cette ville. « Si vous voulez nos voix, il faut les mériter » disait-il. Je vous laisse apprécier le dernier paragraphe de l'article... On imagine sans peine l'ampleur des accommodements et la visibilité qui doit en résulter pour les Nîmois qu'on n'a sans doute pas songé à consulter. Une voix est une voix.

Si l'on part du principe qu'il faut interdire des propos condamnant l'action politique de tel ou tel, alors on ne pourra plus rien dire du tout. Critiquer Hollande ? Terminé, interdit, case prison. Critiquer Valls, Taubira, Delanoë ? Itou.

Un commentaire sous l'article du Figaro retient l'attention du lecteur : « La plaignante, Mme Leila Tellaa, se présente comme la compagne du député européen UMP Franck Proust (adversaire de Julien Sanchez aux dernières élections cantonales). ☐ Elle est défendue par Maître Michèle El Baz, conseillère municipale PS de Nîmes, elle aussi adversaire de Julien Sanchez aux élections cantonales, sans doute frustrée d'avoir été éliminée dès le premier tour des élections cantonales (Julien Sanchez ayant obtenu 29% des voix, Madame El Baz 19,1%) ». On en tirera les conclusions qu'on veut...

Et la liberté d'expression dans tout ça ? Obsolète ! Ca c'était avant, aujourd'hui c'est réac, nauséabond, interdit. Comment ça c'est contraire aux Droits de l'Homme ? Qu'à cela ne tienne, les Droits de l'Homme on les bafoue, on les piétine. Pourquoi se gêner puisque le Français en grave crise de narcolepsie aigüe ne dit rien, ne proteste pas, se laisse déposséder de ses droits les plus élémentaires sans se plaindre, sans même voir qu'on l'a délesté de ce qu'il a de plus fondamental!

Comme je suis un peu prévoyante, je stocke des dossiers pour les utiliser en cas de nécessité. Voici donc ci-dessous une capture d'écran faite il y a quelques mois, il s'agit d'une page Facebook truffée de propos tous plus racistes les uns que les autres. Ames sensibles s'abstenir!



Ces propos n'émanant pas des olfactifs membres du FN (rangez vos gousses d'ail !), du coup ils passent comme une lettre à la poste. Personne ne songe à les dénoncer parce que ce ne sont pas des Français moisis qui les ont prononcés, ce qui les rend tolérables et pleins d'une saine créativité, voire amusants.

Je n'évoquerai même pas le racisme qui transpire des « chansons » des rappeurs que tout un chacun peut trouver librement sur internet, même les procureurs.

Deux poids deux mesures avez-vous dit ? Allons, allons, ne soyez pas mauvais esprit, en Normalie nous sommes traités d'égale façon, voyons, puisqu'on vous le dit.

Caroline Alamachère

(1)

http://www.lexpress.fr/informations/musulmans-en-hausse-protes
tants-en-baisse 648008.html